



RIFSEEP 3 ET ACTION SOCIALE

Lors de la réunion technique agenda social du 18 octobre dernier, l'administration avait formulé les propositions suivantes quant au RIFSEEP 3 :

La somme restant à engager dans le RIFSEEP 3 est de **2.8 M€**.

L'administration propose de scinder ces **2.8M€** en deux tranches et de commencer par des mesures lisibles et universelles.

Tranche 1 :

- **Augmentation** de la prime d'avril dès **2025** pour la porter à **1000 €** (coût : 1.06 M€)
- **Création** d'une prime d'avril de **300 €** pour les agent-es de catégorie **A** (coût : 0.47 M€)
- **Mesures «techniques» complémentaires** (mise à jour des plafonds réglementaires, correction du montant du complément de fin de grade cat C, précisions sur les primes d'intérim....).

Tranche 2 : séquence de négociation du 1^{er} semestre 2025 de l'agenda social.

REVENDEICATIONS DES SYNDICATS FO SUD UNSA SUR LE RIFSEEP 3

- **Pas de fractionnement des 2.8 M€,**
- **Augmentation de 350 € de la prime d'avril pour les catégories C et B - portée à 1168 € - et non pas seulement une augmentation de 182 € comme proposé (1000 € – 818 € = 182 €),**
- **Création d'une prime d'avril de 350 € pour les agent-es de catégorie A,**
- **Attribution de la part complémentaire «expertise numérique» à tous les agent-es de l'Eurométropole assumant les fonctions assimilées à celles de programmeur-trice pupitreur-se, programmeur-trice, chef-fe d'exploitation et chef-fe de projet,**
- **Attribution d'une IS 3, liée à la pénibilité du métier, pour l'ensemble des ATSEM,**
- **Meilleure indemnisation des jours fériés des agent-es des Musées conformément au décret n°2002-856 du 3 mai 2002.**

REVENDEICATIONS DES SYNDICATS FO SUD UNSA SUR LE RIFSEEP 3 (SUITE)

Nous sommes favorables aux mesures « techniques » complémentaires.

Pour les syndicats FO SUD UNSA, l'**universalité** doit se traduire par une **augmentation uniforme** du régime indemnitaire pour les catégories C, B et A.

En outre, une attention particulière doit être portée aux agent·es de Police Municipale de catégorie C, en raison de la spécificité de leur régime indemnitaire.

REVENDEICATIONS DES SYNDICATS FO SUD UNSA SUR L'ACTION SOCIALE

Concernant l'action sociale, nous revendiquons la mise en œuvre des mesures de compensation annoncées par les élus dans le courrier du 3 octobre 2024 :

«Sur le sujet des chèques vacances, nous vous confirmons d'une part que la gestion du supplément alloué aux travailleur·es handicapé·es sera maintenu à l'Amicale, et d'autre part que c'est à travers le RIFSEEP 3 qu'une forme de compensation peut être trouvée pour les agent·es».

Par ailleurs, nous rappelons que, lors de l'agenda social du 15 février 2024, les élus avaient pris l'engagement de reverser les économies réalisées par la suppression des doublons dans l'enveloppe du RIFSEEP 3, ce qui aurait permis ainsi d'augmenter le montant de cette enveloppe en faveur des-agent·es.

Les **revendications** des syndicats FO SUD UNSA sur le RIFSEEP 3 et l'**action sociale** ont été transmises à l'**administration** dans un **message** du **25 octobre 2024**.

Nous avons conclu ce message en **alertant** l'administration sur le **mécontentement** de **beaucoup d'agent·es** suite à la **forte diminution** de la **bonification** des **chèques vacances** et à la **suppression** des **bourses d'étude**.

Nous défendrons ces **revendications** lors de la prochaine **réunion technique Agenda social** qui aura lieu le **6 décembre 2024**.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFORMATIONS SUR :

<https://sharecan.strasbourg.eu/equipe/FOUNSASUD>